

Le Pays de Bitche lourdement condamné

La communauté de communes du Pays de Bitche devra verser 1,6 M€ de dommages et intérêts à l'opérateur Orange. Elle réfléchit à faire appel.

Orange, qui a perdu de nombreux clients au Pays de Bitche, est depuis longtemps en conflit avec le syndicat des communes qui a construit son propre réseau à très haut débit Tubéo. Pionnier dans 46 communes autour de Bitche, il a déployé 1 000 km de fibre et installé 10 000 prises, pour 15 millions d'euros, avec des fonds publics, de l'Union européenne, de l'État et d'autres institutions.

Orange a saisi l'Arcep, l'autorité de régulation des télécoms à Paris. Financé par des fonds publics, le réseau doit être ouvert aux concurrents. C'est la loi. Mais elle n'est pas respectée. Près d'un million d'euros de travaux ont été engagés, les 90 armoires ont été remises à niveau. Le chantier est terminé. Il doit encore être validé.

Orange, qui s'estime lésée, a aussi saisi la justice pour demander des dommages et intérêts. Déboutée en première instance par le tribunal correctionnel de Sarreguemines, l'entreprise a fait appel. En référé, le syndicat a été condamné par la cour d'appel de Metz à verser à Orange, à titre provisionnel, une somme de 1,25 M€. Au total, l'opérateur réclamait justice la somme de 7,8 M€.

1,6 M€ pour Orange

Le tribunal de grande instance de Sarreguemines vient de trancher: la communauté de communes du Pays de Bitche, qui a succédé au syndicat des communes à la suite de la fusion des intercommunalités début 2017, devra verser 1,6 M€ à Orange. Un coup dur pour la nouvelle com'com qui vient de naître. Francis Vogt, son président, réfléchit à faire appel.

Techniquement, tout n'est pas réglé. Le réseau Tubéo a toujours l'interdiction formelle de signer avec de nouveaux clients, sous peine d'une astreinte de 5 000 € par jour. Alors que chaque semaine, des demandes de raccordement parviennent...

J. Br.